
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

POLITIQUE 18 - ENVIRONNEMENT

18-1 SITUATION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL 2021

Le contexte de cette fin d'année 2021 est dominé par :

- La persistance de la crise sanitaire en France et dans le monde, ses conséquences pour les personnes les plus vulnérables et le creusement des inégalités.

- La reprise économique qui s'accompagne d'une flambée des cours de l'énergie et d'une très probable relance des émissions de gaz à effet de serre (due à un rebond important de l'utilisation des énergies fossiles).

- Le changement climatique qui s'impose avec une intensité croissante, par une succession d'évènements météorologiques hors normes en 2020 et 2021. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC nous éclaire sur cette réalité. L'enjeu pour limiter les conséquences sera de baisser les émissions nationales de gaz à effet de serre de 2,7 % par an pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

A l'orée de la nouvelle mandature, le Département réaffirme sa volonté d'accompagner les transitions en apportant plus de solidarité, d'écologie et de citoyenneté ; plus que jamais la nécessité d'un développement soutenable est sous tendue par ces principes d'action.

I - LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2021

Le rapport « développement durable » se définit comme le bilan de la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. Il se fonde sur le cadre formel inscrit dans le code de l'Environnement, ainsi que les objectifs de développement durable et l'Agenda 2030. Les processus de gouvernance mis en œuvre pour élaborer, mener et évaluer l'action publique font partie du champ de l'analyse. Enfin le rapport a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires de la collectivité. La publication de ce rapport constitue l'une des deux obligations légales du Département en matière de développement durable ; la seconde est la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans.

La démarche de développement durable du Département, mise en place lors de la précédente mandature, se déploie selon quatre axes :

- un scénario prospectif pour le territoire breillien : Ille-et-Vilaine 2035,
- un volet environnemental d'éco-exemplarité, intéressant le fonctionnement de la collectivité,
- une analyse des politiques de la collectivité, à partir de ses décisions les plus marquantes, approfondie chaque année sur quelques thématiques,
- la mobilisation des élu-es et des services, en vue d'une évolution de la culture professionnelle et des pratiques au quotidien.

a - le scénario Ille-et-Vilaine 2035 : une vision prospective pour le territoire breillien

En septembre 2019, l'Assemblée départementale a adopté le scénario-cible d'un avenir désirable à l'horizon 2035, à la suite d'une large concertation avec les acteurs du territoire.

Au printemps 2021, les services départementaux ont préparé une revue de leurs activités et de leurs évolutions potentielles, dans la perspective d'un ajustement au scénario prospectif. 19 rencontres avec les services ont ainsi permis d'identifier et de documenter les leviers d'action susceptibles d'alimenter la démarche à partir de 3 questions :

- ce qui se fait déjà et qu'il faut renforcer,
- les reconductions ou définitions en cours de schémas, plans d'actions, conventions avec les partenaires et les projets à mettre en œuvre prochainement,
- ce qui n'est pas encore mis en œuvre, et mérite d'être exploré à terme.

Cette production pourra alimenter le travail d'élaboration du projet de mandature qui s'engage (consulter en annexe 1 le déroulé des travaux 2021).

b - l'éco-exemplarité de la collectivité

En 2017, l'Assemblée départementale s'était fixée des objectifs d'éco-exemplarité selon les thématiques suivantes :

- les achats durables avec l'animation du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER),
- la transition énergétique dans les bâtiments avec la mise en œuvre du Schéma directeur des énergies (SDE),
- les déplacements avec l'adoption du Plan de déplacements de l'administration (PDA),
- la promotion d'une alimentation durable (Plan alimentation responsable),
- la mobilisation des établissements partenaires d'accueil des personnes âgées et en situation de handicap.

Depuis lors, chacune de ces actions a été suivie et évaluée chaque année ; un bilan global a notamment permis, à la fin de l'année 2020, de proposer d'élargir ce volet d'éco-exemplarité en y intégrant la thématique du numérique.

Pour chaque thématique, une fiche détaillée décrit la problématique, l'état d'avancement et les progrès accomplis en annexe 2.

c - les indicateurs d'éco-responsabilité

Issus de données du fonctionnement de la collectivité, ils sont la traduction, soit du respect d'obligations légales, soit d'objectifs volontaristes, et permettent de mesurer les progrès accomplis mais parfois aussi des difficultés, en illustrant notamment :

- la diminution des consommations d'énergie dans les bâtiments, qui doit être rapprochée de la mise en service de nouveaux bâtiments et de l'indicateur de rigueur climatique, avec une progression de la part de la chaleur réseau, majoritairement renouvelable,
- la progression de l'électrification de la flotte des véhicules légers,
- une tendance à l'augmentation de la part des modes de transports alternatifs au véhicule individuel pour les déplacements domicile-travail,
- une augmentation de la consommation de papier, dans les services, la raison de cette augmentation en période de pandémie n'ayant pas été clairement identifiée,
- pour les clauses sociales, un niveau qui dépasse régulièrement l'objectif des heures d'insertion.

Le tableau des indicateurs est joint en annexe 3.

d - bilan de la prise en compte du développement durable dans certaines politiques ou programmes d'interventions départementaux

En 2021, 2 thématiques ont pu être étudiées :

- les politiques et dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap. Compétence majeure de la collectivité et transversale dans son fonctionnement, le handicap est devenu un enjeu spécifique du développement et les objectifs de développement durable intègrent explicitement cette thématique,

- les dispositifs de résilience et de relance post-covid, incontournables dans la construction d'un « monde d'après » plus durable, ont été renforcés dans leur écoconditionnalité par rapport aux dispositifs préexistants.

Ces deux politiques font l'objet d'une fiche descriptive et d'un bilan au regard des finalités et des objectifs de développement durable à consulter en [annexe 4](#).

e - l'animation du développement durable

La semaine du développement durable s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre ; des animations et conférence ont été proposées à destination des agents de la collectivité :

- une conférence sur la politique de coopération internationale du Département en lien avec l'Agenda 2030,

- des ateliers biodiversité : herboristerie et reconnaissance des oiseaux communs dans le parc de l'Hôtel du Département,

- un défi mobilité durable pour une semaine sans véhicule individuel : 7 équipes et 59 agents de la collectivité sur l'ensemble du territoire.

La semaine de réduction des déchets s'est déroulée du 22 au 29 novembre 2021 avec deux temps forts :

- la projection du film « Manger autrement, l'expérimentation »,
- la construction de zones de gratuité éphémères par les agent.es du siège et de l'agence de Vitré, en partenariat avec des ressourceries locales.

Le développement durable dans la communication départementale :

À destination du grand public, des maires, comme des agent.es, la thématique la plus souvent traitée en 2021 a porté sur les mobilités durables. En interne à l'attention des agent.es, une série de sujets : télétravail, covoiturage, usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnel, ont été diffusés dans la lettre d'information RH.

Les changements de pratiques des élu.es et des services :

Au cours de la précédente mandature, un groupe de travail composé d'agent.es et d'élu.es a étudié les pratiques quotidiennes, pour impulser des changements dans les domaines de la bureautique, des déplacements, des repas,.... Les principaux résultats :

. la dématérialisation des rapports : lecture sur support numérique,
. l'utilisation de l'outil LifeSize pour les réunions en visioconférences,
. les recommandations relatives au covoiturage, l'achat d'un véhicule électrique et d'un hybride rechargeable pour les déplacements des élu.es.

Des dispositions de développement durable ou relatives au commerce équitable sont en préparation dans les prochaines consultations à passer en 2022, pour des achats de prestations de traiteur, décoration florale ainsi que des objets promotionnels.

f - le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Obligatoire depuis la loi Grenelle de juillet 2010, ce bilan est un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année, selon une méthode définie par voie

réglementaire. Trois bilans ont été établis en 2011, 2014 et 2017, de complétude croissante, englobant progressivement toutes les catégories d'émissions.

En 2017, les émissions comptabilisées représentaient environ 69 000 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂) ; le bilan comportait également une synthèse des actions mises en œuvre pour diminuer ces émissions.

Un nouveau bilan devra être établi pour l'année 2021, 4 ans après le bilan 2017 (l'année 2020 n'étant pas représentative en raison de la crise sanitaire). La loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 impose désormais d'adopter, en complément du bilan, un plan de transition plus exigeant qui présente les actions et les moyens à mettre en œuvre au cours des années courantes jusqu'à l'établissement du bilan suivant. Ce plan devra également indiquer le volume attendu des réductions d'émissions.

II - ILLE-ET-VILAINE EN TRANSITIONS

Les actions qui suivent ont été soutenues ou portées par le Département. Pour illustrer la prise en compte du développement durable, elles sont rapprochées du principal objectif de de l'Agenda 2030 auquel elles contribuent.



Le Département a signé la charte d'engagement pour l'éducation au développement durable afin de renforcer le lien entre les citoyen.nes et l'environnement et d'accompagner les transitions, avec l'Etat, les agences (ARS, Ademe, Office français de la biodiversité), les départements et la région Bretagne et le réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB). Ce document fixe les grandes orientations de l'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi que le cadre des transitions écologique et solidaire.



Mobilité solidaire : le Département soutient la mobilité inclusive dans les territoires en mobilisant ses leviers d'intervention : l'ingénierie publique et les aides intégrées, dans les contrats de territoire, le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) par des appels à projet, les crédits d'insertion (pour un montant total de 470 000 € en 2020). Les échanges avec les acteur.rices du territoire sont l'occasion de promouvoir des moyens de mobilité décarbonée en orientant les achats facilités par les appels d'offres vers des véhicules à faible émission (exemple : véhicule hybride financé par le FAJ « actions innovantes mobilité » pour la Croix-Rouge de Redon) ou électriques notamment des scooters comme à la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ou sur le pays de la Roche aux fées).



Création d'infrastructures de déplacements doux et décarbonés : une liaison douce piéton.nes / cyclistes en site propre de 800 mètres entre l'entrée de Fougères et la commune de Laignelet a été livrée en 2021. Trois nouvelles liaisons vélo : Saint Sauveur / Romagné, Chateaugiron / Chantepie, La Mézière / La Chapelle-des-Fougeretz sont en phase d'étude et devraient être mises en service en 2022. Trois aires de covoiturage (sur les axes Rennes-Redon et Rennes-Angers) ont été mises en service en 2021.



Appel à projet agroforesterie : en 4 ans (2018-2021), le Département aura soutenu la plantation de plus de 12 000 arbres au sein de 80 exploitations agricoles. Cela représente un potentiel annuel de 700 tonnes supplémentaires de carbone (ou 2 560 tCO₂e) à stocker pendant les 20 prochaines années.



Ouverture de l'espace social et culturel commun de Maen-Roch en juin 2021 ; il regroupe sept structures : le Département avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) des Marches de Bretagne et plusieurs activités portées par l'EPCI Couesnon Marches-de-Bretagne : animation sociale avec une antenne du Centre social, Service jeunesse, et Médiathèque, le CLIC Haute Bretagne, l'école de

musique associative Interval, l'association du Pôle artistique et culturel Angèle Vannier.

Il a pour vocation de rapprocher les démarches sociales et la culture dans un espace partagé, en facilitant l'accès aux services culturels à des publics en situation de vulnérabilité. Ce positionnement original est le fruit d'un projet commun lancé en 2012, porté en co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et l'EPCI Couesnon Marches de Bretagne. L'agence départementale et l'EPCI co-pilotent un projet social et culturel ayant pour finalité le renforcement des collaborations professionnelles entre les différents acteurs de l'ESCC.

III - REVUE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

A titre d'exemple, des délibérations de l'Assemblée des douze derniers mois (fin de l'année 2020 et année 2021), apportent une contribution sensible au développement durable. Elles sont reliées ci-dessous aux engagements du cadre national et de l'agenda 2030.

La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique



Le Département adhère au Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel de la Rance Côte d'Emeraude, dont il approuve le projet de statuts. Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, il marque ainsi sa volonté de s'associer à la conception du projet, dont le périmètre englobe 21 communes breilliennes sur 74, de l'estuaire de la Rance et de la Côte d'Emeraude (décembre 2020).



Le Département vote une enveloppe de soutien aux projets locaux de 20 M€ en investissement pour, notamment :

- . soutenir la rénovation thermique et la construction de logements sociaux ;
- . appuyer les communes, EPCI et associations pour accélérer leurs projets de transitions écologiques et d'accès aux services essentiels ;
- . accompagner les projets des établissements PA / PH, en complément du SEGUR de la santé, pour leurs projets d'humanisation et de transition écologique (avril 2021).

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Bilan intermédiaire du plan d'accueil collégien.nes : cette évaluation en novembre 2020, donc à mi-parcours de la mise en œuvre du plan départemental adopté pour la période 2015-2025, afin d'optimiser et augmenter la capacité d'accueil des collèges publics, permet de faire le bilan de l'impact des dispositions prises pour ajuster la capacité d'accueil des établissements aux besoins du territoire.



Point d'étape sur la mise en œuvre du Schéma départemental de l'action sociale de proximité 2018-2023 : bilan du programme d'action engagé autour du rôle du Département de chef de file des solidarités humaines et territoriales, de l'accueil social inconditionnel de proximité, de la stratégie d'inclusion numérique notamment (décembre 2020).



Le Département prend acte de l'avis et des préconisations du comité citoyen en matière de secours et de solidarités de proximité, construites à partir du questionnaire « Quelle place des habitant.es dans l'entraide et le secours de proximité ? ». Il leur apporte une réponse coordonnée avec le SDIS, sous forme de propositions de réflexions ou d'actions à engager (février 2021).



Renforcement du partenariat avec les associations : la crise sanitaire a entraîné une intensification des relations entre le Département et les associations départementales de solidarité, dans un effort commun envers les personnes les plus

démunies ; c'est pourquoi le Département a souhaité approuver une nouvelle charte de coopération pour renforcer son partenariat avec ces acteurs-clés de la solidarité, et renforcer son soutien financier en portant son enveloppe annuelle à 200 k€ (avril 2021).



Pour faire face à des besoins en augmentation, l'association La Banque Alimentaire de Rennes souhaite étendre les locaux de son entrepôt de distribution dans le cadre d'un projet d'un montant de 675 000 €. Le Département a voté une subvention d'investissement de 75 000 € et apporte également sa caution pour garantir un prêt de 250 000 € (avril 2021).

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, et la transition vers une économie circulaire



Le Département adopte la démarche Mobilités 2025, pour la période 2021-2028 comprenant notamment un plan d'une envergure exceptionnelle pour le développement du réseau vélo départemental. Les pactes de mobilités locales, engagements conjoints à contracter avec les acteurs locaux au service des mobilités de tous les publics, accordent une large place aux mobilités actives et inclusives.

IV - PERSPECTIVES 2022

Un cadre formel centré sur l'éco-exemplarité a été établi en 2017 ; il a démontré son utilité pour donner au bilan de la contribution départementale au développement durable un caractère opérationnel et mesurable, et il s'est enrichi sur la durée de la mandature. Il est particulièrement impacté par les obligations du dispositif éco énergie tertiaire qui conditionne l'approche de la transition énergétique dans nos bâtiments. Par ailleurs de nouvelles mesures ont été récemment introduites notamment par les lois AGECL (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) et Climat résilience (lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience) : elles renouvellent le cadre des achats publics durables.

Enfin le projet politique en préparation sera porteur de nouvelles attentes et de nouveaux objectifs ; il conviendra alors de recomposer le cadre de référence en conséquence afin de continuer à rendre compte.

Synthèse :

Dans le cadre de la présentation annuelle du rapport sur la situation du développement durable dans la Collectivité, le Département évalue la prise en compte du développement durable dans son fonctionnement et ses politiques, et approfondit son analyse au travers d'un tableau d'indicateurs, de fiches de suivi de projets et deux fiches relatives à ses politiques.

En conclusion, je vous propose :

- de prendre connaissance du rapport 2021 sur la situation du Département en matière de développement durable tel qu'il figure dans le rapport et ses annexes ;***
- de donner acte au Président de cette présentation dans le cadre de la session des orientations budgétaires.***

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT